

COMPTE RENDU de la réunion du CCAS du 28 Juillet 2022

Le 28 Juillet 2022 à 18h30, la commission communale d'Action Sociale, légalement convoquée le 15/07/2022, s'est réunie à la Mairie en séance publique sous la présidence de VALLÉE Stéphanie, Maire.

Etaient présents : Stéphanie VALLEE, Dominique SALLES, Odette VIEILLEFONT, Serge BRUSSET, Jérôme LALE, Colette NORELLE, Viviane CHAZALVIEL, Jacqueline CHANTALAT, BEAUVÉRIE Annie.

Absents excusés : Jean-Pierre NARD a donné pouvoir à Odette VIEILLEFONT, Sandrine MOIROUD a donné pouvoir à Stéphanie VALLEE

Secrétaire : Serge BRUSSET a été nommé secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 8 Juin 2022

NOMINATION D'UN REGISSEUR PRINCIPAL ET SUPPLEANT

Madame la présidente indique à l'ensemble de la commission communale d'Action Sociale, qu'il est nécessaire de nommer un régisseur principal de la régie du CCAS autre que Stéphanie Vallée, suite au départ de madame FAVARETTO Evelyne.

Après en avoir délibéré, le CCAS décide à l'unanimité de nommer monsieur Serge BRUSSET comme régisseur Principal et Jérôme LALE régisseur suppléant.

Aide aux activités extra-scolaires

Compte tenu de la diminution du pouvoir d'achat des habitants de Saint Paul, madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de revaloriser l'aide aux activités extra-scolaires existante de la façon suivante :

Remboursement total du montant de l'activité pour l'année dans la limite maximum de 80€

Sont éligibles les personnes remplissant les conditions suivantes :

- Enfant ou étudiants domiciliés sur la commune, scolarisé ou poursuivant des études

Après en avoir délibéré, la commission communale d'action sociale, à l'unanimité de ses membres présents, décide la mise en place de cette aide, les demandes seront examinées en commission, selon les conditions précitées.

Portant tarification pour le repas du 17 Septembre 2022

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de fixer les tarifs du repas, de la buvette et de la bourriche pour le « repas Paëlla » du 17 Septembre 2022.

Après en avoir délibéré, la commission communale d'action sociale, à l'unanimité de ses membres présents, décide de fixer les tarifs suivants :

- | | | | |
|-----------------------|-----------------------|---|-----------------|
| • Jus de fruits, coca | 2 € | • Kir | 1.50 € le verre |
| • Bière | 2 € | • BOURRICHE à 2 euros la case ; 3 € les 2 | |
| • Vin rouge | 8 et 10€ la bouteille | • Prix de vente du repas :20 € / personne | |
| • Vin Blanc, rosé | 8 € la bouteille | | |

DEMANDES D'AIDE

- Mme XXXX et M. XXXX demandent une aide pour leur fille, faisant une activité extra-scolaire pour l'année 2021/2022 : Considérant, que sa demande concerne une activité passée qui a été réglée en octobre 2021, le CCAS décide de lui verser l'aide de 50€, montant en vigueur à cette époque. (Délibération 2022/01)

- M. XXXX demande à bénéficier de l'aide à l'achat d'un vélo électrique, il s'agit d'un triporteur pour ses déplacements professionnels. Compte tenu de ses revenus la somme de 200 € lui sera versé conformément à la délibération 2022/11 du 8 juin 2022.

- Mme XXXX demande de nouveau un aide pour son chauffage. La commission a vocation à donner des aides exceptionnelles et non de façon récurrente. Par conséquent, un courrier lui sera fait en ce sens.

Questions diverses

Repas du 17 septembre 2022 à 20h

Publicité journaux : Colette

Affiche : Stéphanie

Courses : Jacqueline et Annie

Lots pour bourriche : Stéphanie

Menu adulte

Apéritif

Kir

Entrée Terre-Mer

Terrine aiguillette de canard- confit d'oignon
Terrine de St Jacques - crème de citron

Paëlla Royale

Dessert

Paris-Brest / Macaron

Café

Menu enfant

Paëlla Royale

Dessert

Paris-Brest / Macaron

Un jus de fruit

Prochaine réunion le jeudi 15 septembre à 18h30

La séance est levée à 20h15

**Le secrétaire,
Serge BRUSSET**